



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 3 FEVRIER 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 du mois de février (03.02.2025) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 27 janvier 2025, s'est assemblé en présentiel Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°02/2025-06 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 12, soit 398 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. PALACH Josian (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 7, soit 245 voix	Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. DELBREIL, Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. TUYERES, Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET, Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS, M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY, Mme RIGAUD Marion (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. QUATRE, Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX
Nombre de membres absents excusés : 2, soit 39 voix	M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président) M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Claude JEANJEAN.

Vu les articles L2121-21 et L2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°10/2021-09 du Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, relative à l'élection des membres de la Commission Technique ;

Vu les statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement ;
Vu le règlement intérieur du syndicat mixte, et notamment son article 16 relatif à la Commission Technique ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques de Tarn-et-Garonne, conclue le 30 janvier 2019 avec le groupement composé des sociétés ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD et BARA ;

Considérant que la société OCTOGONE FIBRE s'est substituée en tant que Délégitaire de service public, automatiquement et de plein droit, au Groupement Délégitaire (ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD et BARA) ;

Considérant que conformément à l'article 5.8.7 de la convention de DSP, un Comité Technique spécifique doit être constitué ;

Vu le procès-verbal d'élection des membres de la Commission Technique annexé à la présente délibération,
Vu les résultats du scrutin,

Missions :

La Commission Technique est compétente pour statuer sur toute question d'ordre technique, pouvant notamment relever de la mise en œuvre des programmes d'investissements, de l'examen d'opportunités de coordination, de la négociation et de l'élaboration des conventions de coordination (ERDF, SDE82, syndicats des eaux, etc.), ainsi que de l'examen des dossiers de demandes dans le cadre des politiques hertziennes & satellitaires. Elle étudie les dossiers qui font l'objet de ses travaux, formule des propositions et émet des avis consultatifs.

En outre, Monsieur le Président propose que les élus qui composeront la Commission Technique (le Président du syndicat, les 4 Vice-Présidents du syndicat, et les 5 membres titulaires qui seront élus) siègent également en tant que membres titulaires au Comité Technique (COTECH) spécifique à la DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne.

Pour rappel, ce COTECH se réunit :

- au moins une (1) fois par mois pendant la phase de conception et d'établissement du Réseau ;
- au moins quatre (4) fois par an par la suite ;
- en tout état de cause, à chaque fois qu'une des Parties le demandera

Ce Comité technique aura notamment pour fonction :

- de suivre la phase de conception et de déploiement des infrastructures,
- d'analyser les comptes rendus trimestriels transmis par le Délégué conformément au formalisme prévu à l'Article 5.8.4 de la convention de DSP

Elections :

Par délibération n°10/2021-09 du 11 octobre 2021, le Comité syndical a procédé à l'élection des membres de la Commission Technique.

Suite à l'intégration de la commune de Léojac dans le syndicat, et conformément de l'article 16 du règlement intérieur du syndicat qui précise que les candidatures prennent la forme d'une liste, il est proposé de procéder à l'élection :

- d'une nouvelle liste destinée à constituer la Commission Technique

L'élection des membres de la Commission Technique doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Outre le Président du syndicat, Président de droit, et les 4 Vice-Présidents du syndicat, la Commission Technique est composée de 5 membres élus par le Comité syndical en son sein par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme mentionné dans le règlement intérieur du syndicat.

Le 1^{er} nom de la liste arrivée en tête lors du scrutin est désigné Vice-Président de la commission.

Le Vice-Président de la Commission Technique sera également désigné Président du COTECH spécifique à la DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne.

De plus, conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat mixte, il est rappelé que le Bureau du syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement est constitué du Président, des 4 Vice-Présidents et des Vice-Présidents des commissions prévues au règlement intérieur.

Monsieur le Président fait appel à candidatures pour l'élection des membres de la Commission Technique.

Une seule liste est déposée, complète et composée des noms suivants :

Membres titulaires :

- Claude JEANJEAN
- Stéphane TUYERES
- Christian QUATRE
- Claude VIGOUROUX
- Marion RIGAUD

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

A l'issue du vote, la liste présentée par M. Claude JEANJEAN a obtenu 643 suffrages.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME ELUS** à la Commission Technique les membres titulaires dans l'ordre de présentation de la liste menée par M. Claude JEANJEAN, ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

- Claude JEANJEAN
- Stéphane TUYERES
- Christian QUATRE
- Claude VIGOUROUX
- Marion RIGAUD

- **DECIDE** que les membres de la Commission Technique siégeront également comme membres titulaires au COTECH spécifique à la DSP
- **DESIGNE** Vice-Président de la Commission Technique M. Claude JEANJEAN, le délégué en tête de la liste ayant obtenu le plus de voix lors de l'élection de ses membres, pour faire partie et siéger au Bureau syndical, tel que le prévoient les statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique. Cet élu siègera également au COTECH de la DSP en tant que Président.

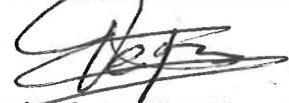
ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le 04 FEV. 2024

Et de la publication le 13 FEV. 2024

Le Secrétaire de séance



Claude JEANJEAN

Fait à Montauban, le 3 février 2025

Le Président



Jean-Michel BAYLET

AR Préfecture

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20250203-02202506-DE

Numéro d'acte : 02202506

Date de décision : 03/02/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-3-3-0-0 (Institutions et vie politique /
Designation de représentants / à d'autres
organismes)

Fichier acte : 02 2025 06 Election des membres de la CT.
pdf

Fichier(s) annexes(s) : PV election CT.pdf
signatures PV.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 04/02/2025 11:43:57

Date de réception de l'AR : 04/02/2025 11:44:06